



ETAT DE FRAIS  
PRESENTE PAR LE(LA) LICENCIE(E)  
L'ASSOCIATION SPORTIVE DE

Je, soussigné,

**DEMANDEUR**

NOM	
PRENOM	
GRADE	
MATRICULE	
N° LICENCE	
ADRESSE	
VILLE CODE POSTAL	

sollicite un remboursement de frais pour l'activité suivante :

DATES	
LIEU	
NATURE	
N° AGREMENT	

KILOMETRES	MONTANT PEAGES	TOTAL

■ **PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT POUR REMBOURSEMENT ET ENVOYER A  
M. MARTINEZ Laurent, trésorier général ligue Hauts de France Normandie :**

- [laurent.martinez@interieur.gouv.fr](mailto:laurent.martinez@interieur.gouv.fr) -

- Facture
- Ticket(s) de péage autoroute
- RIB

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Vu et certifié par le Président d'A.S  
Signature

Signature du licencié(e)

**Frais de transport :** Ils seront attribués lorsque le déplacement (lieu de domicile – lieu de compétition) sera supérieur ou égal à 200 kms (aller-retour), et une demande préalable, à l'aide du document **F.S.P.N.**, « demande d'utilisation du véhicule pour convenance personnelle » devra obligatoirement être adressée, par courrier, par mail, à la Ligue Hauts de France Normandie. Sans cette dernière, la demande de remboursement de frais ne pourra être prise en considération et le véhicule ne sera pas assuré. Conformément à la décision du comité directeur du 11/12/2019 les remboursements se feront aux frais réels relevé sur « MAPPY ». La distance minimale pour prétendre à des frais de déplacement est de 200kms A/R. Le co-voiturage sera privilégié.

Conformément aux règlements financiers fédéraux, les remboursements peuvent se faire dans un délai de 3 mois.